



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 17 FÉVRIER 2021**

Le dix-sept février deux mil vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TREMEVEN, sous la présidence de Mme Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 11 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : CAUDAN Monique, AUFFRET Annie, BLAUHELLIG Sandra, DAVID Anthony, DERRIEN Dominique, FOUCHER Aurélie, HELOU Roland, LE BERRE Florence, LE DORZE Théodore, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LOUVEL Christel (quitte la séance à 19h15 lors de l'examen du point 6), PENSEC Ludovic (arrivée à 18h45 avant l'examen du point 4), PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude, ROBIN Lénaïc, SIMON Christine, LE TUTOUR Joël.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Maëlla LE ROUX, ayant donné procuration à Florence LE BERRE.

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un(e) secrétaire de séance ;
- 2) Approbation compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2020 ;
- 3) Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil au maire ;
- 4) Foncier
 - a) Legs DANIEL - Autorisation au maire de signer l'acte notarié
 - b) Legs DANIEL – Appel à candidatures pour la vente d'une partie des biens immobiliers ;
- 5) Finances : Tarifs adulte pour la cantine ;
- 6) Enfance / Jeunesse : convention avec Rédéné pour la mise à disposition d'un animateur à mi-temps ;
- 7) Adhésion à l'association AGIRabcd pour la mise en place de médiation numérique à la médiathèque ;
- 8) Désignation d'un référent pour la formation des élus ;
- 9) Questions diverses ;
- 10) Quart d'heure citoyen.

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire rappelle, en préambule, que le conseil municipal, initialement prévu le 11 février, a dû être reporté du fait des intempéries. Elle remercie les agents et élus qui se sont mobilisés lors de cet épisode pour permettre la continuité des services.

1. Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil désigne Madame Muriel LE GUILLOUX comme secrétaire de séance et Monsieur Thomas LASBLEIS, Secrétaire Général de Mairie, comme secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2020

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2020.

Madame Christel LOUVEL intervient pour indiquer qu'elle aurait souhaité que la partie « Question diverses » du dernier compte-rendu soit plus étoffée, notamment son échange avec Monsieur Dominique DERRIEN, qui aurait mérité selon elle d'être retranscrit de manière plus exhaustive.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté par 14 voix pour (CAUDAN Monique, AUFFRET Annie, BLAUHELLIG Sandra, DAVID Anthony, DERRIEN Dominique, FOUCHER Aurélie, HELOU Roland, LE BERRE Florence, LE DORZE Théodore, LE GUILLOUX Muriel, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude, LE ROUX Maëlla, LE TUTOUR Joël) et 4 voix contre (LE GOFF Bernard, LOUVEL Christel, ROBIN Lénaïc, SIMON Christine).

3. Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil au maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal concernant les décisions prises récemment en application des délégations consenties par le Conseil au Maire :

Date	Objet	Fournisseur	Montant TTC
26/11/2020	Remplacement de l'alarme incendie de l'école	ETS DAERON SAS	3 747,47 €
18/01/2021	Accompagnement prospective financière et mise en place d'un logiciel dédié	Ressources Consultants Finances	2 458,15 € €
20/01/2021	Refonte du site internet de la commune	Tribus Virtuelles	3 821,44 €

Date	Objet	Fournisseur	Montant TTC
29/01/2021	Remplacement de la chaudière de l'école primaire	Sanitherm	14 535,70 €
03/02/2021	Accompagnement à la reprise d'un agent	CDG29	1 672,00 €

Madame Christel LOUVEL indique qu'elle souhaiterait avoir des informations concernant la refonte du site internet de la commune et l'accompagnement en matière de prospective financière. Elle estime que la communication concernant les dossiers est insuffisante et que ces points n'aient pas été abordés lors des commissions.

Madame Florence LE BERRE rappelle que la décision de procéder à une refonte du site internet date de la précédente municipalité : un devis avait été signé avec un prestataire mais le travail n'avait pas avancé. Au vu du peu d'avancement de la démarche, le prestataire initialement retenu n'ayant finalement que peu de disponibilité pour effectuer ce travail, il a été décidé, d'un commun accord avec lui, de résilier ce contrat et d'engager un nouvel intervenant.

Madame Florence LE BERRE rappelle que le sujet du site internet a été évoqué lors des commissions Culture – Communication, auxquelles assiste notamment Madame Christine SIMON, au titre du groupe minoritaire, et qu'aucune observation n'a été formulée lors de ces réunions. Elle s'étonne donc des propos de Mme Christel LOUVEL.

Madame Lénaïc ROBIN rappelle qu'il existe une réglementation concernant la commande publique, notamment la mise en place de critères de sélection et d'une mise en concurrence. Madame Christel LOUVEL estime que les règles concernant le fonctionnement des commissions ne sont pas respectées.

Madame Muriel LE GUILLOUX indique qu'elle est scandalisée par le fonctionnement du groupe minoritaire, dont les membres s'abstiennent d'intervenir en commission pour ensuite se donner en spectacle lors du conseil municipal.

4. Foncier

a) Legs DANIEL : Autorisation au maire de signer l'acte notarié

(visé par la Préfecture le 23/02/2021 – Affiché en mairie le 01/03/2021)

Madame le Maire rappelle que M. Joseph DANIEL, demeurant à Kermeç, avait souhaité léguer, à son décès, des biens immobiliers et une partie de son capital à la commune de Tréméven (l'autre partie du capital ayant été légué à l'Association pour la Recherche sur le Cancer).

Du fait d'une procédure judiciaire, le transfert des sommes prévues et des biens immobiliers a été retardé. Cette phase judiciaire est maintenant close, le tribunal judiciaire de Quimper ayant confirmé, par jugement en date du 28 janvier 2020, la délivrance du legs aux bénéficiaires désignés dans le testament de M. DANIEL.

Afin de permettre le transfert effectif des biens immobiliers et des sommes prévues, il est nécessaire d'autoriser le maire à signer les actes notariés correspondants. Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le maire à signer les actes et à effectuer les démarches nécessaires afin de percevoir le legs prévu.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 5 février 2021 ;

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer les actes notariés correspondant à ce legs ;

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour percevoir de manière effective le legs de M. DANIEL Joseph.

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

b) Legs DANIEL : Appel à candidatures pour la vente d'une partie des biens immobiliers

(visé par la Préfecture le 23/02/2021 – Affiché en mairie le 01/03/2021)

Madame le Maire indique que le legs de M. Joseph DANIEL à la commune comportait plusieurs biens immobiliers, à savoir des terrains agricoles et des biens immobiliers situés à Kermec, à Tréméven.

La municipalité a cherché, depuis l'annonce du legs, des projets afin d'utiliser ces biens, notamment les bâtiments situés à proximité du centre de loisirs intercommunal de Kermec. Jusqu'à présent, aucun projet n'a émergé, bien que différentes options aient été envisagées. Quimperlé Communauté a été sollicité mais n'a pas manifesté d'intérêt pour l'acquisition de ces biens.

Actuellement les bâtiments sont utilisés pour la banque alimentaire pour le stockage des denrées, ainsi que par des associations qui y stockent leur matériel. Le coût d'entretien de ces locaux (chauffage, entretien des espaces verts, etc.) est important par rapport au faible usage qui en est fait actuellement.

Il est donc proposé de lancer un appel à candidatures pour les différents biens immobiliers (terrains et bâtiments), le but étant de faire émerger des projets, qui pourraient être portés par des acteurs privés ou publics autres que la commune.

Cela pourrait permettre à la commune de bénéficier d'un apport financier afin de financer d'autres projets ou équipements et de faire en sorte que ces biens soient valorisés. Les projets seraient jugés sur la base du prix proposé et de l'intérêt général, tel que défini dans le projet d'appel à candidature, dont la validation est proposée au Conseil.

Monsieur Bernard LE GOFF rappelle que ce sujet avait été abordé lors de la Commission Finances du 5 février 2021 et indique qu'il avait alors refusé de s'exprimer lors de cette réunion, car il souhaitait faire part de ses observations à l'ensemble du conseil municipal.

Il rappelle l'histoire de ce legs et notamment que la municipalité de l'époque avait appris, suite au décès de Monsieur Joseph DANIEL, en 2014, que celui-ci avait souhaité, dans un geste généreux, léguer une partie de ses biens à la commune. Il rappelle également que les locaux situés à Kermec sont depuis 6 ans en attente de devenir. Il estime que ceux-ci sont d'une grande utilité, puisque deux associations, Comedia et Equilibre les utilisent pour du stockage et que la banque alimentaire y a été installée.

Il estime qu'il existe d'autres alternatives que la vente de ces biens immobiliers et qu'il serait souhaitable de mettre en place une commission dédiée pour réfléchir à leur devenir. Il conclut en demandant le retrait de ce point de l'ordre du jour de la présente séance.

Madame le Maire rappelle qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un appel à candidatures et qu'il est tout à fait possible à tout le monde, conseillers municipaux compris, de proposer des projets afin d'envisager des usages pour ces locaux. Tous les projets seront examinés, même s'ils n'impliquent pas de cession des biens.

Le Conseil Municipal,

VU le projet d'appel à candidatures ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 5 février 2021 ;

Après en avoir délibéré :

VALIDE l'appel à candidatures pour la vente d'une partie des biens immobiliers du legs de M. DANIEL Joseph, tel que décrit dans le dossier joint à la présente délibération.

Vote :

- 15 voix pour

- 4 voix contre (LE GOFF Bernard, LOUVEL Christel, ROBIN Lénaïc, SIMON Christine)
- 0 abstentions

5. Tarifs adultes pour la cantine

(visé par la Préfecture le 23/02/2021 – Affiché en mairie le 01/03/2021)

Monsieur Dominique DERRIEN rappelle qu'actuellement, le tarif des repas adultes à la cantine municipale est fixé à 6,10 €. Il est proposé de diminuer ce tarif.

Il est proposé de fixer le tarif à 4,95 € par repas (prix de l'avantage en nature fixé par l'URSSAF au 1^{er} janvier 2021).

Monsieur Bernard LE GOFF s'étonne de cette baisse des tarifs, à un moment où la municipalité s'inquiète pour les finances de la commune. Monsieur Dominique DERRIEN répond que l'impact financier sera négligeable, de l'ordre de 500 € par an, sur un budget global de 1,5 million d'euros annuel.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 5 février 2021 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer le tarif pour un repas adulte à la cantine de l'école élémentaire à 4,95 € à compter du 1^{er} mars 2021.

Vote :

- 15 voix pour
- 0 voix contre
- 4 abstentions (LE GOFF Bernard, LOUVEL Christel, ROBIN Lénaïc, SIMON Christine)

6. Enfance / Jeunesse - Convention avec Rédéné pour la mise à disposition d'un animateur à mi-temps

(visé par la Préfecture le 23/02/2021 – Affiché en mairie le 01/03/2021)

Monsieur Dominique DERRIEN explique que la commune de Rédéné a proposé à la commune de Tréméven de mutualiser un poste d'animateur jeunesse. Cette proposition fait suite à de nouvelles modalités de financement, dans le cadre du

Contrat Enfance Jeunesse, par la Caisse d'Allocation Familiales (CAF), d'actions mutualisées entre communes.

Dans ce cadre, la CAF prendrait à sa charge la moitié des coûts de fonctionnement de ce poste d'animateur (salaire et frais de fonctionnement), le reste à charge étant réparti entre les deux communes. La commune de Tréméven pourrait ainsi bénéficier, à un coût très avantageux, d'un service qui n'existe actuellement pas sur la commune et qui serait, de plus adossé à l'Espace Jeunes de Rédéné, qui existe depuis plusieurs années et dispose d'une expérience et de compétences reconnues dans ce domaine.

Madame Christel LOUVEL indique qu'elle est favorable à ce genre de projets mais regrette que la convention ait été examinée en Commission Finances alors qu'elle aurait dû, selon elle, être inscrite à l'ordre du jour d'une commission Enfance – Jeunesse. Elle regrette également que la fiche de poste proposée soit une « offre d'emploi ». Elle précise qu'elle ne votera pas cette convention car les discussions en commission ont d'après elle été insuffisantes. Madame Muriel LE GUILLOUX fait remarquer à Mme Christel LOUVEL qu'elle n'était ni présente ni suppléée lors des dernières commissions Enfance-Jeunesse. Madame Christel LOUVEL indique qu'elle n'a pu assister à ces dernières réunions du fait d'un empêchement personnel. Madame Muriel Le Guilloux indique que son absence, quelle qu'en soit la raison, ne l'autorise pas à faire croire au Conseil Municipal, que ce point n'ait pas été abordé en commission.

Madame Christel LOUVEL quitte la séance et ne participe donc pas aux votes à suivre.

Monsieur Bernard LE GOFF souhaiterait que la convention soit plus détaillée, par exemple pour préciser de quelle collectivité relève la notation de l'agent ou pour indiquer de manière exhaustive les modalités financières dans le cas où l'agent serait en arrêt de travail et où la collectivité employeuse percevrait des indemnités au titre de son assurance statutaire.

Madame Lénaïc ROBIN indique qu'elle votera contre cette convention du fait de l'absence d'un projet réel et valable et exige que la mention des raisons de son vote soit portée au procès-verbal de la séance.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 5 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré :

VALIDE le projet de mise en place d'un service animation mutualisé avec Rédéné ;

VALIDE le projet de convention de mise à disposition ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition par Rédéné d'un animateur mutualisé.

Vote :

- 15 voix pour
- 3 voix contre (LE GOFF Bernard, ROBIN Lénaïc, SIMON Christine)
- 0 abstentions

7. Adhésion à l'association AGIRabcd pour la mise en place d'une médiation numérique à la médiathèque

(visé par la Préfecture le 23/02/2021 – Affiché en mairie le 01/03/2021)

Madame Florence LE BERRE explique que la numérisation de la société et notamment des démarches administratives peut conduire pour certains usagers, parfois en situation de difficulté avec l'outil informatique, à de réelles complexités pour effectuer des démarches de la vie quotidienne.

Il est donc proposé de nouer un partenariat avec l'association AGIRabcd afin d'organiser des permanences (le 2^{ème} vendredi de chaque mois, de 10h à 12h) de médiation numérique. Le coût pour la commune serait de 50 €, montant de l'adhésion à l'association, à quoi s'ajoute le défraiement des frais kilométriques des bénévoles intervenant pendant ces séances, s'élevant à 0,50 € / km.

Madame Lénaïc ROBIN demande s'il n'existe pas d'autres intervenants dans ce domaine sur le territoire et notamment si l'action ne sera pas redondante vis-à-vis de la mise en place prochaine d'une Maison France Services à Quimperlé. Madame Florence LE BERRE indique que l'association AGIRabcd est déjà bien implantée sur le territoire et qu'elle intervient dans plusieurs communes de Quimperlé Communauté.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Culture et Communication en date du 28 janvier 2021 ;

Après en avoir délibéré :

VALIDE l'adhésion de la commune à l'association AGIRabcd ;

VALIDE la mise en place des permanences de médiation numérique à la médiathèque.

Vote :

- 18 voix pour

- 0 voix contre
- 0 abstentions

8. Désignation d'un référent pour la formation des élus

(visé par la Préfecture le 23/02/2021 – Affiché en mairie le 01/03/2021)

Monsieur Dominique DERRIEN explique qu'afin de coordonner les actions de formation des élus, il est proposé de désigner un référent parmi les membres du conseil municipal. Ce référent sera également l'interlocuteur de l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités), association pluraliste d'élus bretons qui propose des formations et un accompagnement aux élus locaux.

Monsieur Bernard LE GOFF souligne que Monsieur Dominique DERRIEN a déjà beaucoup de travail, et suggère à Monsieur Théodore LE DORZE d'être désigné, ce que Monsieur Théodore LE DORZE décline.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Monsieur Dominique DERRIEN comme référent pour la formation des élus et correspondant ARIC.

Vote :

- 15 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (LE GOFF Bernard, ROBIN Lénaïc, SIMON Christine)

9. Questions diverses

a) Temps de travail des agents

Monsieur Bernard LE GOFF rappelle l'obligation réglementaire qui est faite aux collectivités de ramener le temps de travail annuel de leurs agents à 1607 heures et demande si le sujet a été évoqué avec les agents de la commune, dont le temps de travail actuel est calculé sur une base de 1561 heures.

Madame le Maire indique que le travail est en cours sur ce sujet.

b) Influenza aviaire

Monsieur Bernard LE GOFF suggère d'utiliser les nouveaux canaux de communication mis en place par la municipalité actuelle (Kannadig et page Facebook) pour passer des informations concernant l'influenza aviaire.

c) Bannettes élus

Il est rappelé aux élus qu'ils disposent, dans la salle reprographie de la mairie, de bannettes individuelles pour leurs courriers et qu'ils ne doivent pas hésiter à passer pour venir chercher les correspondances qui leur sont adressées.

10. Quart d'heure citoyen

Monsieur Dominique GROGNET rappelle au conseil la délibération du 17 septembre 2015 concernant le legs de M. DANIEL Joseph et invite les élus à la relire. Il rappelle également les conditions du testament de M. DANIEL, qui prévoyaient notamment que la parcelle cadastrée section D, numéro 1406, ne pouvait pas être cédée à un particulier. Il suggère, pour éviter des discussions stériles en conseil municipal, que les commissions établissent et transmettent des comptes-rendus de leurs réunions.

Le conseil est clos à 19h35.

Emargement des conseillers

CAUDAN Monique	
QUENTEL Jean-Claude	
LE BERRE Florence	
DERRIEN Dominique	
LE GUILLOUX Muriel	
LE TUTOUR Joël	
LE DORZE Théodore	
HELOU Roland	
AUFFRET Annie	
BLAUHELLIG Sandra	
FOUCHER Aurélie	
LE ROUX Maëlla	
DAVID Anthony	
PRAT Cathy	
PENSEC Ludovic	
LE GOFF Bernard	
SIMON Christine	
LOUVEL Christel	
ROBIN Lénaïc	